



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 18 novembre 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2025-0036 400, 305^e Avenue	Autoriser, pour le garage détaché projeté, que celui-ci empiète d'au maximum 1,4 m dans la marge latérale droite de 2 m sur un terrain de plus de 1500 m ² .
DDM 2025-0042 260, chemin de Mont-Rolland	Autoriser, pour les lots projetés, que ceux-ci aient des frontages sur rue de 40,99 m et de 26 m plutôt que 50 m.
DDM 2025-0043 50, chemin du lac Léonard	Autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 3,4 m dans la marge latérale droite de 10 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-204.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 14 novembre 2025, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 22 octobre 2025.

Mathieu Meunier
Directeur général

/mp